

Demande de financement d'un projet lourd

Un projet lourd est un projet en lien avec la stratégie et le projet de l'établissement, à portée collective, innovant ou en réponse à un problème émergeant.

Critères pris en compte pour la priorisation des demandes :

- avoir consommé la totalité du 2,1% de l'année N-1
- obligation de faire appel à un prestataire extérieur
- nombre d'agents bénéficiaires apprécié selon la taille de l'établissement et la nature du projet
- les établissements n'ayant jamais fait de demandes seront prioritaires.

RENSEIGNEMENTS :

• Nom de l'établissement demandeur ou du groupement d'établissements (GHT/directions communes) :

• Montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2021 :

€

INTITULÉ DU PROJET LOURD DE FORMATION 2021 pour lequel une aide financière est sollicitée :

PLAN DE FINANCEMENT :

• Montant total du projet :

€

• Montant total des frais pédagogiques :

€

• Montant du financement prévu sur le 2,1% de l'établissement :

€

• Montant du financement demandé (frais pédagogiques uniquement) sur le fonds d'aide en 2021 :

€

en 2022 (si projet pluriannuel) :

€

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER LES PIÈCES SUIVANTES :

- la présentation du projet
- le programme de formation
- le devis de formation
- l'identité du prestataire choisi

- le nombre d'agents et les grades concernés par le projet de formation
- la durée de la formation prévue
- le plan de formation prévisionnel 2020 de l'établissement

Signature du directeur et cachet de l'établissement :

Bulletin à retourner à l'ANFH.

Les demandes seront étudiées à chaque Comité Territorial, soit 4 fois/an (avec délai d'instruction d'1 mois).